



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)



N°16107\*04  
FORMULAIRE OBLIGATOIRE  
en vertu des dispositions  
de l'article 266 undécies du code des douanes

## DÉCLARATION D'ACOMPTE

Horaires d'ouverture sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »

Identification du destinataire	Nom ou dénomination	
	Adresse	

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime

N° d'identification de l'établissement (SIREN)

N° de TVA intracommunautaire

<b>- TGAP Lessives et préparations assimilées avant modulation (LV)</b>			
Montant de la modulation : augmentation (LV1)			
Montant de la modulation : diminution (LV2)			
<b>- TGAP Lessives et préparations assimilées après modulation (LW)</b>		D650	
<b>- TGAP Matériaux d'extraction avant modulation (MX)</b>			
Montant de la modulation : augmentation (MX1)			
Montant de la modulation : diminution (MX2)			
<b>- TGAP Matériaux d'extraction après modulation (MY)</b>		D665	
<b>- TGAP Émissions de substances polluantes avant modulation (SP)</b>			
Dons effectués entre la date limite de dépôt de la déclaration annuelle au titre de N-1 et la date limite de dépôt de l'acompte (F1)			
Montant de la modulation : augmentation (SP1)			
Montant de la modulation : diminution (SP2)			
<b>- TGAP Émissions de substances polluantes après modulation et déduction des dons (SQ)</b>		D620	
<b>- TGAP Déchets avant modulation (DB)</b>			
Montant de la modulation : augmentation (DB1)			
Montant de la modulation : diminution (DB2)			
<b>- TGAP Déchets après modulation (DC)</b>		D680	
<b>Colonne A<sup>1</sup></b>	<b>Colonne B</b>		
Montant de l'acompte global après modulation (A = LW+MY+SQ+DC)	Montant de l'excédent éventuel N-1 constaté sur la déclaration de solde précédente		
		Acompte à payer (TA 1) (si A - B > 0)	
		Excédent à restituer (TA 2) (si A - B < 0)	

**MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT**

**ATTENTION : ne portez pas de centimes d'euro** (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont ramenées à l'euro inférieur, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

**PAIEMENT, DATE, SIGNATURE**

Date : ..... Signature :

Paiement par virement bancaire : Paiement par chèque : **RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

<b>Somme :</b>	<b>Date :</b> .....
	N° d'opération     _ _ _ _ _ _ _ _

Pénalités		
Taux 5 %	9005	
Taux %	9006	
Taux 10 %	9007	

Date de réception

**CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE**

Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts des entreprises, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la [notice](#), si vous souhaitez des informations sur la TGAP.**